



COMMUNIQUÉ de PRESSE

La commune d'Ondres et son camping municipal : organisation d'une réunion publique le lundi 16 janvier pour répondre à toutes vos questions.

Par décision **du 20 décembre 2022 notifiée le 22 décembre 2022**, le juge des référés du tribunal administratif de Pau a suspendu - *jusqu'à ce qu'il soit statué au fond sur sa légalité* - l'exécution de la délibération de la commune d'Ondres du 7 juillet 2022 prononçant la résiliation pour motif d'intérêt général de la concession de service public conclu avec la SARL Dauga Frères et a ordonné, à titre provisoire, la reprise des relations contractuelles entre les parties.

L'analyse du juge des référés suscite plusieurs interrogations : en effet, sur la question de l'urgence, le magistrat a estimé que la condition était constituée malgré l'introduction particulièrement tardive du recours de la SARL Dauga Frères. S'agissant du doute sérieux quant à la légalité de la délibération du 7 juillet 2022, le juge des référés s'est livré à une appréciation des faits que la Commune, portée par la voix de ses élus et de son administration, ne partage pas.

Prenant acte du premier volet de cette décision de justice, qui n'a pas l'autorité de la chose jugée et ne présage en rien l'issue des procédures contentieuses au fond en cours, **la commune d'Ondres assure chacun qu'elle mettra en œuvre tous les moyens et leviers d'action nécessaires et appropriés pour faire valoir le « motif d'intérêt général »**, dans l'optique d'une reprise rapide d'une gestion saine, équitable et durable de son camping municipal.

L'équipe municipale, sous la houlette de Madame le Maire, reste parfaitement déterminée et engagée à défendre sans relâche et en toutes circonstances l'intérêt des ondrais. A cet égard, les élus convient la population à une réunion publique le lundi 16 janvier 2023, à 18h30, salle Capranie, afin de partager avec chacun tous les éléments de ce dossier aux enjeux majeurs.

Contact presse & relations publiques :

Jean CORMON

Responsable de la communication institutionnelle
Collaborateur des élu.e.s

📍 2189, avenue du 11 Novembre 1918 - 40 440 Ondres

✉ cabinet@ondres.fr

☎ 05 59 45 29 15 - 06 87 68 55 42

www.ondres.fr |   villeondres